

Le Maire rappelle à l'Assemblée les projets d'implantation de la Société Industrielle de Recherche et de Réalisation de l'Habitat 20, rue Jeanne d'Arc à VANDOEUVRE sur la future zone industrielle de LUDRES/FLEVILLE (105 ha).

Cette Société possède une promesse de vente portant sur un terrain de 180 000 m² sis sur la future zone, territoire de la Commune de LUDRES, lieudit "Chauvémont" section AE, partie de la parcelle 14.

Elle projette d'édifier pour cette première tranche opérationnelle, un bâtiment expérimental et la première phase d'une usine.

La Commune de LUDRES devra demander au constructeur une participation forfaitaire pour les équipements primaires nécessaires.

Il faut donc passer une convention entre la Commune et Monsieur QUENTIN, Président Directeur Général de la SIRH.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu lecture du projet de convention, délibère et décide :

- le Maire est autorisé à signer une convention avec la SIRH pour fixer les modalités de la participation de cette Société pour les équipements publics nécessaires à la

